

# Arrestation de la directrice d'un orphelinat de Kinshasa

■ Un dossier de trafic d'êtres humains a été ouvert contre la Belgo-Congolaise établie à Namur.

Quatre perquisitions ont eu lieu jeudi à Bruxelles et Liège dans le cadre d'un dossier de trafic de mineurs provenant de République démocratique du Congo (RDC) et huit autres le 9 novembre dernier à Namur, Dinant et Bruxelles, a indiqué hier le parquet fédéral. La directrice d'un orphelinat de Kinshasa, M<sup>me</sup> Julienne M., a été arrêtée.

Lors des premières perquisitions, début novembre, huit personnes avaient été emmenées pour audition. L'une d'entre elles, Julienne M., a été inculpée de prise d'otages de mineurs, de trafic d'êtres humains avec la circonstance aggravante que les faits ont été commis envers des mineurs d'âge, et de faux et usage de faux en écriture.

La suspecte dirige l'orphelinat Tumaini à Kinshasa et s'occupe à ce titre de l'adoption d'enfants congolais. Dans le cadre de procédures d'adoption internationale en RDC en novembre 2015, la dame, qui a la double nationalité belge et congolaise, devait remettre des enfants à des familles belges adoptantes. Mais elle est suspectée d'avoir enlevé et détenu onze enfants orphelins et demandé en échange le paie-

ment d'une importante somme d'argent.

Finalement, les enfants avaient été remis aux familles belges concernées après quelques jours. Julienne M. a été placée sous mandat d'arrêt et a comparu le 15 novembre devant la chambre du conseil de Dinant, qui a ordonné son maintien en détention préventive pour une durée d'un mois, selon le parquet fédéral.

## Le cabinet de Rachid Madrane perquisitionné

De nouveaux éléments sont ensuite apparus et un second dossier a été ouvert à sa charge pour trafic d'êtres humains commis envers des mineurs. Trois des onze enfants adoptés ne répon-

daient pas aux conditions légales de l'adoption internationale et seraient recherchés par les autorités congolaises. "Ces trois enfants sont pris en charge par les sections jeunesse des parquets locaux compétents afin de mettre en œuvre les mesures protectionnelles adéquates", indique le parquet fédéral. Les trois fa-

milles belges concernées ont été reçues par les magistrats en charge des dossiers, en présence du service d'aide aux victimes de Namur.

Une des perquisitions de jeudi visait le cabinet du ministre Rachid Madrane qui a la tutelle sur l'Autorité centrale communautaire (ACC), compétente en matière d'adoption pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. "S'il s'avère que des erreurs ont été commises par l'administration, je prendrai les mesures nécessaires", a-t-il indiqué jeudi soir. (D'après Belga)

## 3

### ENFANTS ADOPTÉS ILLEGALEMENT

Les familles belges concernées ont été informées par les magistrats.